



## Liquidation judiciaire et restitution de cheque

-----  
Par Isa17

Bonjour Maître, madame ou monsieur,  
Titulaire de la PCH au titre d'un handicap nécessitant l'aménagement de mon domicile, je viens d'apprendre la liquidation judiciaire (4/5/2022)

de l'entreprise sans qu'elle m'en ait informée.

J'ai dû avancer par chèque 30% du devis initial, soit plus de 3000?.

Ce chèque a été encaissé.

Que va t'il se passer?

Y a t'il une obligation de rembourser ou d'effectuer les travaux ? Merci de votre réponse

Bien à vous

isabelle

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Il faut vous adresser au liquidateur. Vous n'êtes pas un créancier prioritaire.

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\_lc/LEGITEXT000005634379/LEGISCTA000006161371/]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\_lc/LEGITEXT000005634379/LEGISCTA000006161371/[/url]